

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Comité apicole de FranceAgriMer du 18 octobre 2016 : présentation des résultats 2015 de l'observatoire de la production et les mesures du programme apicole européen 2017/2019

FranceAgriMer a créé un observatoire de la production de miel et gelée royale

Le cabinet Agrex Consulting a présenté aux membres du comité la méthodologie de cet observatoire et les résultats pour l'année 2015. FranceAgriMer vise ainsi à évaluer annuellement la production française de miel et de gelée royale aux niveaux national et régional et à suivre les évolutions du secteur.

Les principales tendances de l'observatoire sont les suivantes pour 2015 :

- l'augmentation du nombre total d'apiculteurs : de 37 193 en 2014 à 40 944 apiculteurs en 2015 (soit + 10 % en un an), due en partie à l'augmentation du nombre d'apiculteurs déclarant leurs ruches dans Téléruchuer ;
- 8 % des apiculteurs disposent de plus de 50 ruches ;
- la région Auvergne-Rhône-Alpes compte le plus grand nombre d'apiculteurs, suivie par l'Occitanie, la Nouvelle Aquitaine et la région Grand Est ;
- l'augmentation de la production de miel de 83 % en 2015 : en 2014, la production de miel n'était que de 13 206 tonnes en raison de conditions climatiques très défavorables tout au long de la période habituelle du vol des abeilles. En 2015, la production a atteint 24 224 tonnes grâce à un printemps et un été favorables (à l'exception de quelques territoires du sud de la France touchés par une sécheresse prolongée qui a freiné la production) ;
- la production de miel est concentrée dans la moitié sud de la France. En 2015, la principale région productrice de miel est l'Occitanie avec 5 245 tonnes, soit près de 22 % de la production nationale ;
- l'augmentation du rendement moyen en miel de 27 % entre 2010 et 2015 : le rendement moyen national s'élève à 26,3 kg de miel produit/ruche en 2015, contre 16,2 kg/ruche en 2014. Après une diminution significative du rendement moyen en miel depuis 2010, l'année 2015 aura permis un retour à la normale grâce à des conditions météorologiques favorables pendant toute la période de vol des abeilles ;
- le miel toutes fleurs domine la production en 2015 (avec plus de 20 % du volume de miel produit), suivi par le miel d'acacia (plus de 14 %), les miels monofloraux hors acacia (notamment tilleul, saule, bruyère et sapin), les miels de tournesol, de colza, de châtaignier et de lavande. Parmi les autres miels polyfloraux, on rencontre les miels de montagne (8 % du volume) et de forêt (7 %) et les miels de maquis et de garrigue ;
- l'augmentation de la production de gelée royale (+ 6,5 %) avec 2 450 kg en 2015.

Les professionnels ont pris acte de ces résultats positifs lors du comité apicole, tout en évoquant les grandes difficultés rencontrées en 2016, liées aux conditions climatiques très défavorables qui ont largement pesé sur la production. Ils ont sollicité l'appui de l'État pour passer ce cap difficile.

Mise en œuvre du programme apicole français 2017/2019

Le comité a également pris connaissance de la décision du directeur général de FranceAgriMer relative à la mise en œuvre du programme apicole triennal français 2017/2019. Ce texte précise les modalités d'octroi des aides européennes en faveur du secteur de l'apiculture, dans le cadre de la déclinaison du programme apicole européen (PAE) par la France. Cette décision a été prise après une longue phase de concertation avec les organisations membres du comité.

Ce programme constitue l'un des outils du Plan de développement durable de l'apiculture, mis en œuvre, à l'initiative du ministre en charge de l'agriculture, depuis 2012, et pour cinq ans, dont il décline une partie des actions visant à l'amélioration des conditions de production et de commercialisation des produits de l'apiculture.

La dotation annuelle attribuée au programme apicole français est de 7,56 millions d'euros, dont 50 % de cofinancement européen.

Le programme apicole français vise à protéger le cheptel, à organiser la filière et la production, au travers des objectifs suivants :

- l'approfondissement des actions d'assistance technique et de formation auprès des apiculteurs et groupements d'apiculteurs, afin d'améliorer les pratiques apicoles et les conditions de production du miel et des produits de la ruche ;
- la poursuite des programmes de sélection basés sur des réseaux de testage et d'études appropriés pour accompagner le repeuplement ;
- la poursuite des actions sanitaires permettant de mieux connaître les maladies et leurs effets, pour les prévenir et améliorer l'état sanitaire des colonies ;
- le maintien des aides directes aux apiculteurs afin de favoriser la transhumance et de développer le cheptel national ;
- la mise en œuvre de programmes de recherche appliquée dans le domaine de l'apiculture et des produits issus de l'apiculture.

Présentation des travaux de l'institut de l'abeille

L'institut technique et scientifique de l'apiculture et de la pollinisation (ITSAP) a fait le point en comité sur les différents travaux menés, qui visent à enrayer les pertes de colonies et les baisses de production, notamment :

- la constitution d'une base de données, issue du suivi de plus de 2 000 colonies, pour analyser le rôle des principaux stress rencontrés par les abeilles (dangers biologiques, contaminants chimiques et disette) ;
- le développement de moyens de lutte contre ces stress, par l'étude de dispositifs contre varroa et le frelon asiatique et par des moyens de contrôle durables (sélection d'abeilles résistantes à varroa) ;
- l'acquisition de références technico-économiques, en particulier sur les pratiques de renouvellement du cheptel et d'élevage, grâce à un réseau de plus de 50 exploitations d'apiculteurs ;
- l'amélioration de la mesure de la toxicité des pesticides, avant leur mise sur le marché (en mesurant les effets de doses sublétales chez l'abeille) et lors de l'usage par les agriculteurs (en recensant l'exposition des colonies et les effets non intentionnels des pesticides) ;
- l'accompagnement d'agriculteurs dans le changement de pratiques pour réduire l'usage des pesticides et des fertilisants, ainsi que pour enrichir la flore produisant du nectar et du pollen ;
- la diffusion des résultats techniques et scientifiques pour informer la filière apicole (Journées de la recherche apicole).

Pour en savoir plus, les documents du comité apicole sont consultables en ligne sur le site internet de FranceAgriMer : comiteapicole181016

Service de presse de FranceAgriMer : presse@franceagrimer.fr

Laurence Gibert-Mesnil
Virginie Nicolet

Tél. : 01 73 30 34 05
Tél. : 01 73 30 22 54

laurence.gibert-mesnil@franceagrimer.fr
virginie.nicolet@franceagrimer.fr
